



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

représentants du personnel

Question écrite n° 72606

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur les conditions d'exercice de la représentation des salariés dans les petites entreprises. Dans les entreprises de moins de 11 salariés la présence du conseiller du salarié peut se révéler précieuse pour les relations sociales. Il est donc essentiel de faciliter l'exercice de ces représentants des salariés. Or, il se trouve que les conseillers des salariés sont confrontés à de nombreux obstacles : accès à la formation, libération du temps de travail, prise en charge des frais afférents à cette activité. Ayant été interpellé sur ce point, comme M. le ministre, par une organisation syndicale sur cette question, il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il compte prendre pour faciliter et faire respecter l'exercice du droit syndical, la représentation des salariés et en conséquence la démocratie sociale au sein de l'entreprise, en particulier dans les plus petites unités.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72606

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 2005, page 8309